

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2023.20

DECISION N° N 2023-20 DU 18 DECEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1er – Madame Syria LAPERCHE est nommée Directrice médicale de l'Etablissement Français du Sang à compter du 1er janvier 2024.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS et entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

Fait le 18 décembre 2023,

M. Frédéric PACOUD

Président de l'Etablissement Français du Sang